

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

Du 13 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CURIS AU MONT D'OR s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

Etaient présents : M. Pierre GOUVERNEYRE - M. Stéphane FERRARELLI - M. Michel JAENGER - Mme Sylvie BOUGENOT - Mme Marie-Hélène VENTURIN - M. Jean-Luc POIRIER - M. Raphaël PIC - Mme Frédérique BAVIERE - M. Pierre Antoine COLLIN - M. Jocelyn ROMAND - Mme D. PONSARD

Absents excusés : M. Philippe NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean-Luc POIRIER) - Mme Martine DUCHENAUX (pouvoir donné à M. Jean-Luc POIRIER) - Mme Isabelle JUILLARD (pouvoir donné à Mme Frédérique BAVIERE) - M. Xavier LEONARD (pouvoir donné à Mme D. PONSARD)

Secrétaire de séance : M. Pierre Antoine COLLIN

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation : 26/11/2018

Date d'affichage : 26/11/2018

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2018 a été adopté à l'unanimité.

1/ FINANCES

➤ DELIBERATION 2018.036 : PRIX CONCESSION CIMETIERE ET CASE A URNES 2019

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de statuer sur les tarifs de concession du cimetière et des cases à urnes pour l'année 2019.

Les tarifs cités ci-dessous s'appliquent pour les concessions simples. Pour les concessions doubles, le coefficient multiplicateur est de deux.

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2019, à savoir :

Durée concession	2019
15 ans	150 €
30 ans	250 €
50 ans	350 €

Le conseil vote à l'**UNANIMITE** le maintien des tarifs pour l'année 2019.

➤ **DELIBERATION 2018.037 : PRIX LOCATION SALLE DU VALLON 2019**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de statuer sur les tarifs de location de la Salle du Vallon pour l'année 2019.

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2019, à savoir :

	2019
1 petite salle	160 €
2 petites salles	310 €
3 ^{ème} salle (sans cuisine)	210 €
Jour supplémentaire	75 €
1 petite salle	

Le conseil, à l'**UNANIMITE** des présents a voté pour le maintien des tarifs de 2018.

➤ **DELIBERATION 2018.038 : FINANCEMENT PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS – OPERATION DE DISSIMULATION DES RESEAUX – CHEMIN DES CARRIERES**

La Commune a délégué au SIGERLy la compétence des travaux liés à la dissimulation des réseaux et souhaite financer par fonds de concours l'opération citée en objet dont le montant restant à charge de la commune est de 186 000,00 € TTC.

La Commune financera cette opération par un fonds de concours dans la limite de 75% de la dépense, soit une somme de 139 500,00 € nets TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'**UNANIMITE** le montage financier présenté ci-dessus.

➤ **DELIBERATION 2018.039 : SUBVENTION ASSOCIATION JEUNES POMPIERS DE POLEYMIEUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des jeunes pompiers de Poleymieux demande un soutien financier aux collectivités rattachées à la caserne Poleymieux, comme c'est le cas pour Curis au Mont d'Or.

Cette subvention permettra à l'association un bon fonctionnement comme par exemple, acquérir des équipements utiles à leur entraînement sportif.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se positionner sur l'accord d'un versement d'une subvention et du montant de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil a voté à l'**UNANIMITE** le montant et le versement de cette subvention pour l'année 2019.

➤ **DELIBERATION 2018.036 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET COMMUNE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les crédits alloués aux comptes suivants. Il est donc proposé d'apporter les modifications ci-après :

D.21318-094 :	Autres bâtiments publics - La Cure :	-	450,00 €
D. 615221 :	Bâtiments publics :	-	8 000,00 €
D. 165 :	Dépôts et cautionnements reçus :	+	450,00 €
D. 6411 :	Personnel titulaire :	+	8 000,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

2/ DIVERS

➤ **DELIBERATION 2018.040 : REMPLACEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES, PLACE DE LA FONTAINE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du réaménagement de l'entrée sud de Curis au Mont d'Or et de la Place de la Fontaine, les toilettes publiques vont être remplacées et déplacées.

Afin de financer une partie de ces travaux d'un montant de 22 347.40 euros, il est possible de mobiliser une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Bourg centre et Pôle de Services.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de subvention et de signer les documents requis pour le lancement des travaux.

Le conseil vote à l'**UNANIMITE** cette délibération.

➤ **DELIBERATION 2018.041 : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE : Remise à ciel ouvert et renaturation du ruisseau du Thou à Curis au Mont d'Or.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique sur la demande d'autorisation et la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) présentée par la Métropole de Lyon, portant sur la Remise à ciel ouvert et renaturation du ruisseau du Thou à Curis au Mont d'Or est organisée en mairie de Curis du 06 au 21 décembre prochain.

En application de l'article R 181-38 du code de l'environnement, le Maire informe le conseil municipal de donner son avis sur le projet.

Monsieur le Maire demande au conseil de donner son AVIS : 13 Favorable et 2 Avec Réserve.

Le conseil DEMANDE l'envoi de la présente délibération à Monsieur le Préfet, pour information.

➤ **DELIBERATION 2018.038 : RENOUVELLEMENT CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune adhère depuis 1995, à la Mission Assistance Juridique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône. Cette assistance est financée par les communes adhérentes.

La participation pour la commune est fixée, pour 2019 à 1045 € (pour mémoire, 1010 € en 2018).

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant à la convention

Après en avoir délibéré, le conseil a voté à l'**UNANIMITE** le renouvellement de la convention d'assistance juridique.

➤ **DELIBERATION 2018.042 : Plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner concernant la signature d'une convention avec la Métropole pour pouvoir accès à la Plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés.

Une telle plate-forme mutualisée a vocation à :

- faciliter la soumission par les entreprises via un portail unique des marchés publics à l'échelle métropolitaine pour simplifier et encourager l'acte de soumissionner et d'enrichir la connaissance des fournisseurs
- améliorer la visibilité des avis de marché
- rendre plus efficient les achats de plus faibles montants via la constitution d'une base de données fournisseur

Chaque commune contractante s'acquitterait d'une redevance forfaitaire annuelle sur la base de 10€ par 1000 habitants. Le montant en l'espèce serait de 11 € par an.

Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération

INFORMATION

Dans le cadre des actions mutualisées et collaboratives de la Métropole, des réflexions sont menées sur une programmation culturelle intercommunale.

Un Festival Culturel Intercommunal fait partie de cette programmation. Il se tiendrait dans le Val de Saône durant 2 à 3 semaines en novembre 2019. Plusieurs types de spectacles seront proposés dans les communes engagées dans ce festival.

Une présentation de ce festival a été réalisée par Mme Noémie CHATEAU, directrice de la MJC de Fontaines St Martin. Celle-ci porterait le projet en accompagnement financier des communes engagées et de la Métropole.

L'équipe municipale de Curis a décidé de s'engager dans ce festival qui permettrait d'offrir un temps culturel enrichissant pour le Val de Saône, dépourvu à ce jour, d'une réelle politique culturelle.

La séance est levée à 20h55.